

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 5 AOÛT 2021**

L'an deux mil vingt et un, le cinq Août, à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Vorey Sur Arzon, se sont réunis, sur convocation des élus en date du trente et un Juillet deux mille vingt et un, en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Madame Cécile GALLIEN, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

**Présent(e)s** : Cécile GALLIEN, Gilles DODET, Chantal MEURICE, Didier SABY, Martine MANSUY, Reynald CORDIER, Edith DELABRE, Jannick COLIBERT, Mikaël GRAND, Maxime CONDON, Grégory NOËL, Gilles COLLANGE, Marielle HILAIRE, et Daniel POMMIER.

**Représenté(e)s** :

Mélodie ODOUL a donné pouvoir à Martine MANSUY

Membres : - exercice : **15**  
- présents : **14**  
- représentés : **1**  
- absents/excusés : **0**

**Secrétaire de séance** : Madame Jannick COLIBERT

.....

**URBANIMSE ET HABITAT :**

**Déclarations d'Intention d'Aliéner**

L'attractivité de Vorey et des communes rurales se poursuit : beaucoup d'achats et de nouveaux habitants. Pas de préemption sur les 15 Déclarations d'Intention d'Aliéner présentées par Chantal Meurice : **En centre Bourg**, parcelles cadastrées AE n°20, n°21 et n°22 ; AE n°66 ; AE n° 41 ; AW n°207 ; AH n°254 ; AW n° 212 et 215 ; AW n° 373, 375 ; AH n°384 ; AI n° 154 et 155 ; AH n° 735, 737, 30, 18, 19, 20, et 620, AD n°405, AE n°306 et A n°183, 176, et 180 (camping des Moulettes et Aquafolie) ; **Vertaure**, parcelles AK n°375, n°376 et AK n°374 ; **Chamboulives** AO n°54, 55 ; **La Bastide** AP n° 259, 403 ; **Le Chambon B** n° 669.

**Cessions de délaissés de voirie près de la AH 498** : Afin de permettre à Madame Lucie Delabre d'acquérir le terrain se situant devant l'accès de sa maison cadastrée AH n°498 et adossé à la parcelle, de 75 m<sup>2</sup>, les membres du Conseil municipal ont constaté à l'unanimité (Edith Delabre ne prenant pas part au vote), la désaffectation de ce terrain qui devient alors un délaissé de voirie, en prononçant le déclassement, l'intègrent au domaine privé communal et autorisent la vente à Madame Delabre (10 e le m<sup>2</sup>) de ce délaissé de voirie. Les frais de notaire sont aussi à la charge de l'acquéreur.

**Installations classées pour la protection de l'environnement** : La Préfecture de la Haute-Loire a envoyé à la Commune un exemplaire du projet déposé par Didier Chanut en vue de la reprise et la transformation d'un bâtiment bovin existant, en une exploitation d'un élevage porcin au lieu-dit « La varenne », sur le territoire de la commune de Saint-Geneys-Près-Saint-Paulien. Madame La Maire a transmis préalablement aux 15 Conseillers municipaux le dossier de 52 pages et la cartographie du plan d'épandage prévue pour les effluents. La Commune de Vorey et 5 autres étant concernée par le plan d'épandage, en application de l'article R.512-46-11 du code de l'environnement, le Conseil municipal doit donner son avis sur ce projet de Monsieur Chanut et l'extension du plan d'épandage.

La note d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 indique « l'élevage porcin soumis à enregistrement sur deux sites situés à Uveyres, Commune de Saint Geneys près Saint Paulien, aux lieux-dits La Sausse et La Varenne et plan d'épandage sur des îlots de culture exploités par 6 exploitations sur les communes de Saint Paulien, Saint Geneys près Saint Paulien, Bellevue La Montagne, Félines, Vorey et Saint Vincent. Le projet consiste au réaménagement d'une stabulation bovine en bâtiment porcin abritant 560 porcelets en post-sevrage élevés sur caillebotis (lisier) et 1120 porcs en engraissement élevés sur litière de paille (fumier). Ce bâtiment, ainsi que les bâtiments existants, se trouvent à proximité du village d'Uveyres, Commune de Saint Geneys près Saint Paulien, en dehors

des zones Natura 2000. Le plan d'épandage comprend les terres de 6 exploitations, le pétitionnaire de l'ICPE et 5 exploitants prêteurs de terres, dont une exploitation nouvelle sur la commune de Saint Vincent. Après projet, l'élevage porcin produira du lisier et du fumier (un peu plus de fumier que du lisier). La plupart des parcelles recevront du fumier ou du lisier, mais quelques parcelles sur Vorey et la totalité de l'exploitation de Saint Vincent ne recevront que du fumier ». Madame La Maire donne la parole à Monsieur Daniel Pommier du GAEC Montegut II concerné par l'épandage sur Vorey.

Les débats nombreux s'ouvrent au sein du Conseil. Il est évoqué que ces parcelles à Vorey reçoivent déjà des lisiers et fumiers de bovins et certaines du lisier de porc dans le cadre de plan d'épandage.

Certains élus considèrent que ce sont des engrais de ferme et de pratiques de fertilisation raisonnée.

D'autres évoquent la proximité des parcelles avec les ruisseaux (le Ramey, le Tizou) et leurs conséquences éventuelles sur la qualité des cours d'eau, et avec les habitations des villages concernés par le plan d'épandage indiqué (Poux, Les Terrasses, Brigols, Les Sciades, Lareveyre) : périmètre de 50 m par rapport aux habitations pour le fumier, et 100 m pour le lisier.

Daniel Pommier ne prend pas part au vote. Le conseil municipal avec 10 voix pour et 4 abstentions (Didier Saby, Martine Mansuy, Grégory Noël, Cécile Gallien) donne un avis favorable au projet et au plan d'épandage.

### **Éclairages publics :**

Madame La Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des travaux d'éclairage public. Pour l'ensemble de ces travaux un avant-projet a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute Loire auquel la commune a transféré il y a longtemps la compétence Eclairage Public. Ce dernier prend en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation à hauteur de 55 %.

Ainsi, pour les travaux de mise en place de lampes d'Eclairage Public pour le chemin communal desservant les maisons **aux « Celliadou »** s'élève à 14 805.12 € HT, la participation de la commune serait de 8 142.82 €.

Les travaux d'éclairage public sur poste **aux Terrasses**, s'élèvent à 3 530.24 € HT, la participation de la commune serait de 1 941.63 €.

Concernant les travaux de modernisation de l'éclairage public en remplaçant les lampes par des LED **au Stade de foot (Terrains d'honneur et d'entraînement)**, le Conseil municipal en séance du 22 Février 2021, avait déjà délibéré pour une participation communale à hauteur de 28 115.46 €, cependant, explique Grégory Noël, Conseiller municipal délégué, suite à des erreurs de chiffrage par l'entreprise et à la modification du projet (choix d'un matériel offrant plus de possibilité de pilotage avec une seule box pouvant gérer l'éclairage du terrain d'honneur et celui d'entraînement), il est nécessaire de redélibérer sur ces travaux. Ainsi pour le terrain d'honneur, l'estimation des dépenses s'élève à 42 855.51 € HT et la participation communale à 23 570.53 €. Pour le stade d'entraînement l'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 13 785.28 € HT et la participation communale à 7 581.90 €.

Les membres du Conseil valident à l'unanimité la totalité de ces travaux d'éclairage public et la part communale qui devra être allouée.

## **POINT SUR DEUX GROS PROJETS IMMOBILIERS**

**Le Château appartient à Alliade habitat.** Madame la maire l'a sollicité pour qualifier le quartier . Ainsi Alliade travaille à la réhabilitation des 12 appartements situés au « Château », avec une orientation majoritaire pour des locations aux seniors, avec notamment la mise en place d'un ascenseur, la création de terrasses extérieures pour des appartements. Le chauffage est à granulés bois. La partie « parking » serait privatisée pour les locataires, et le par remis à la Commune pour un parc public ouvert à tous. Alliade a confié la mission à une architecte. Livraison envisagée en 2023.

**L'ancienne gendarmerie du Clos Moulin appartient au Département :** Madame la Maire informe que le Département, a décidé de vendre le bâtiment et les terrains à un investisseur privé. L'objectif n'est pas d'accroître le nombre de logements sociaux déjà nombreux en comparaison avec d'autres communes. Le projet consiste à rénover l'immeuble (des gendarmes) en 8 appartements, et de créer 3 maisons de plein pied avec terrain, ce type d'habitat étant très recherché à Vorey.

Madame La Maire indique que ces deux projets sont complémentaires, car en faveur des seniors, des jeunes adultes et des familles, et s'inscrivent dans l'objectif de vitalisation du centre bourg, du quartier de l'église près des commerces et du quartier résidentiel du clos moulin plein sud et près des bords de Loire .

## **COMMERCES ET INDUSTRIE :**

**Bâtiment AH 618 en centre bourg :** Travaux supplémentaires et baux de locations.

Madame la Maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors de sa séance en date du 22 Février 2021, il avait été décidé de louer le bâtiment cadastré AH 618, situé en centre Bourg et composé en rez-de-chaussée d'un commerce et à l'étage d'un appartement, à Monsieur et Madame Grandjean, pour un montant mensuel de 850 € hors fluides, répartis de la sorte : 400 € pour le commerce et 450 € pour le logement. Ce projet s'inscrit dans la stratégie de dynamisation de bourg-centre dont l'un de ses objectifs est de maintenir la quarantaine de commerçants et artisans du bourg.

La commune n'étant pas propriétaire des locaux (portage financier par l'EPFSmaf), ces locations ne peuvent être actées que par la signature d'une convention de location précaire et révocable, précisant la localisation, le loyer, le descriptif du local, et les diagnostics effectués. Madame la Maire informe que certains travaux supplémentaires (comme les parois coupe-feu) étaient nécessaires. Les travaux se monte à 37 973 € réalisés principalement par les artisans locaux. Le Conseil municipal approuve les deux conventions de location précaires et révocables et les travaux réalisés.

Le magasin de Friperie et de Tatouage a ouvert cet été.

L'entreprise industrielle du Fort Lumiliite : Cécile Gallien informe qu'après un travail mené depuis plus de 3 ans pour trouver une suite à l'activité de Linxens, maintenir le site du Fort à Vorey et sauver un maximum d'emplois malgré la RCC, trois nouveaux associés ont créé l'entreprise Lumiliite. Le projet est innovant, accès à la fois sur la transition écologique et la sécurité alimentaire ; il est porteur d'avenir et de développement.

JNCP 2021 la journée nationale du commerce de proximité aura lieu le 9 Octobre 2021. L'association des commerçants l'organise et la Commune a financé le kit de communication à hauteur de 718 € avec une participation attendue de l'U2P.

## **TOURISME :**

**Village de Vacances :** Travaux et Délibération Modificative n°1 ;

Madame la Maire rappelle que la Commune a voté au budget 2021 une ligne de 16 000 € d'investissement. Des demandes de subventions quant aux travaux de rénovation des toitures pour cause d'infiltration ont été faites fin 2020 et n'ont pour l'instant pas de réponse (Région, CRTE...).

Au vu de la commission de sécurité, Madame la Maire informe qu'il est nécessaire de mettre en place un défibrillateur, et son alimentation (1641.60 € + 350 € HT), une centrale incendie (692.50 € HT), ainsi que refaire des barrières et escaliers en bois et qui datent de 50 ans, pour un coût de 8 166.67 € et 1 187.50 €.

En outre l'exploitant de la DSP « Esprit nature » a photographié les infiltration d'eau de pluie récurrentes dans les gîtes n°1, 16, 17, 18, 19, 23, 32. Pour rappel l'assurance dommage ouvrage a toujours refusé de considérer que ces fuites sont dues aux travaux de modernisation réalisés en 2011. Des devis ont été sollicités auprès des entreprises Pinel, Velay Charpente Couverture et Assezat, afin de réaliser le plus tôt possible après la saison touristique ces travaux de réfection totale des 7 toitures avec couverture pare-pluie, tuiles, vélux, zinguerie. Seule l'entreprise Assezat a répondu avec un devis de 59 975.53 € HT.

En outre, des travaux de menuiserie sont sollicités à hauteur de 2678.70 € pour changer la porte de la cuisine et sur des embrasures, déparclosage, réglage de portes et fenêtres des gîtes n°6, 7, 18, 19, 21, 31, 32 et de la salle de restaurant.

Le Conseil municipal, après débat, valide ces travaux et entreprises (SARL médicale des Sucs, Établissement Fraisse et Fils, La casa de Gepetto, SARL Assezat, BPSC).

Madame la Maire indique que la clientèle a été au rendez-vous au village de Vacances, groupes ou familles. Le contrat de DSP (Délégation de Service Publique) se termine en Janvier 2023. Il sera nécessaire d'anticiper la suite, ce village de vacances étant un point fort pour l'attractivité touristique de Vorey et de la vallée de la Loire (avec sa capacité d'hébergement de 230 lits).

Au vu de tous ces éléments, le projet de Délibération Modificative n°1 du Budget Village de Vacances 2021 est validé à l'unanimité, par transfert de 58 700 € venant du budget général (Martine Mansuy ne prend pas part au vote)

**Gîte d'étape** : Taxe de séjour ; Madame la Maire rappelle que la taxe de séjour de 0.30 cts payée par les touristes est collectée par la commune est reversée à la Communauté d'Agglomération du Puy En Velay,. En 2021, la CAPEV, a rajouté une nouvelle catégorie d'hébergement, correspondant à la définition du code du tourisme L-312-1, à savoir « l'auberge collective » qui regroupe désormais les auberges de jeunesse, les gîtes d'étapes et les hostels dont la taxe de séjour collectée par nuit et par personne adulte s'élève alors à 0.50 €. Le Conseil municipal prend acte de ce nouveau tarif de 0,5 € de taxe de séjour pour le gîte d'étape portant ainsi le tarif de la nuitée par personne à 10.50 € (taxe de séjour comprise), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Madame La Maire et Didier Saby précisent que le gîte d'étape est très apprécié, par les randonneurs du GR3, du GR40 tour du Velay et par les pèlerins de St Jacques venant de Cluny, de Vézelay, de Hollande, de Lisbonne, ...

## FINANCES :

**Budget Général : Suite aux diverses décisions ci actées, la Délibération Modificative n°2 ci-dessous est votée à l'unanimité**

Dépenses de fonctionnement		0 €
Compte 678	Subvention au budget village vacances	58 700 €
Compte 023	Transfert à la section d'investissement	- 58 700 €

Dépenses d'investissement		- 58 700 €
Compte 2041582-280	Complément pour travaux éclairage public	4 700 €
Compte 2188-154	Complément tables et bancs en bois	125 €
Compte 2151-90	Raccordement panneau d'affichage électronique	1 726 €
Compte 2151-295	Travaux d'aménagement du centre bourg	-65 251 €
Compte 2132-89	Complément travaux bâtiment future boulangerie	8 000 €
Compte 2151-294	Travaux enfouissement réseaux eaux pluviales et secs	- 8000 €

Recettes d'investissement		- 58 700 €
Compte 021	Transfert de la section de fonctionnement	- 58 700 €

**EGLISE** : les travaux démarreront début septembre et sont prévus jusqu'en octobre. Madame La Maire a fait des propositions de lieux communaux pour les offices religieux. Le prêtre de la paroisse organisera un office chaque Samedi soir à La Marmotte.

## ECOLEES ET JEUNESSE :

**Subvention APEL;** Le service comptabilité a procédé au calcul du coût de revient d'un repas servi à la cantine de l'école publique Louis Juvet, qui s'élève à 5.61 € par repas (29 292 € / 5 225 repas servis au titre de l'année scolaire, les 29 292 € représentant les charges du cuisinier et de la surveillance durant le service pour 15 051 € et l'achat des produits alimentaires et maintenance du matériel cuisine pour 14 241 €). Lors de sa séance du 8 Janvier 2021, le Conseil municipal a fixé à 3,20 € pour 2021 le prix du repas payé par les familles dont les enfants fréquentent la cantine de l'école publique.

Le détail des repas servis à la cantine de l'école Sainte Thérèse pendant l'année scolaire 2020/2021, est de 1928 repas (dont 1 485 pour les enfants résidant à Vorey et 443 pour les enfants résidants hors commune de Vorey). Madame la Maire propose que le montant de l'aide susceptible d'être versée à l'APEL, pour l'année scolaire 2020/2021 soit fixé ainsi conformément à l'article 5 de la convention du 27 novembre 2020 : soit un total de 4 246 € approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.

Demande de l'école Ste Thérèse : Grégory Noël, Conseiller municipal délégué, informe les membres du Conseil de la demande de l'école Sainte Thérèse relative au projet d'aménagement de la cour de l'école par des jeux pour les enfants. Le projet dont le coût est de 12 000 €, est porté par l'OGEC.

Cependant afin de pouvoir agrémenter cette cour de jeux, **une terrasse en bois local** de 16 m2 est nécessaire. Une participation pour l'achat du bois est sollicité. Les membres du conseil approuvent cette prise en charge financière, à l'unanimité.

**Centre de Loisirs Ribambelle :** Afin de respecter les prescriptions sanitaires et permettre un accueil de qualité des enfants de 6 à 12 ans inscrits à l'ALSH Ribambelle, Madame la Maire informe le Conseil municipal qu'une convention de mise à disposition d'espaces et locaux communaux au sein de l'école publique Louis Juvet (la cour de récréation de l'école Louis Juvet et la structure de jeux en extérieur, la salle de la garderie de l'école et les sanitaires attenants à la garderie de l'école), a été nécessaire entre la commune et l'ALSH Ribambelle, pour la période de vacances estivales 2021.

De plus il est voté un deuxième versement de subvention de fonctionnement de la Commune à Ribambelle pour l'année 2021, soit 10 000 €. Qui s'ajoute au premier versement communal de 10 367,46 €.

Un point sera fait après l'été sur la fréquentation du centre de loisirs, et une convention entre les deux parties : l'ALSH et la Commune, sera nécessaire à l'automne..

**PERSONNEL COMMUNAL :** Suite à la prolongation d'arrêt maladie de la professionnelle « adjoint technique » jusqu'à la fin de l'année et suite à la réussite au CAP Petite enfance de Caroline Gobet, Madame la Maire propose de lui faire un contrat pour un an à compter du 30 Août 2021. Ses missions seront : aide maternelle à l'école publique et ménage de l'école, surveillance des élèves dans la cour et à la cantine, ménage et accueil dans les bâtiments communaux, et régisseuse. Le Conseil approuve à l'unanimité ce contrat. Sophie Scellers, DGS, après deux de travail très apprécié, est embauchée par sa Commune de Séauve sur Semène. Un appel à candidature a été lancé pour le recrutement d'un Secrétaire général. En outre Kévin Villevieille, adjoint technique, a demandé une mutation pour Palavas les Flots.

## TRANSITION ECOLOGIQUE ENERGETIQUE :

**Economiser l'eau** est un de nos engagements en matière de transition écologique, indique Madame la Maire : Maxime Condon, Conseiller municipal informe les membres du conseil que la Commune a répondu à l'appel à projet de l'Agence de l'eau portant sur les équipements hydro économes, la récupération des eaux pluviales et la communication sur les économies d'eau auprès des habitants Il explique que deux cuves de récupération des eaux pluviales (60 000 litres) seront enterrées au stade de foot et récupéreront l'eau pluviales des chéneaux du boudrome et que la notification d'attribution de subvention par l'Agence de l'eau est parvenue en mairie pour un montant de 15 000 € correspondant à 60% du montant HT. Madame la Maire remercie Maxime Condon et Gilles Dodet pour la réalisation de ce dossier. Le Conseil en prend acte.

**Faire des économie et créer de l'énergie propre** est aussi notre souhait, indique Cécile Gallien. Ainsi Grégory Noël, Conseiller municipal délégué informe que la Commune a répondu à l'enquête initiée par

la Communauté d'Agglomération du Puy-En-Velay afin de recenser les sites publics pouvant potentiellement être équipés de centrales photovoltaïques. La CAPEV a pour objectif de réaliser une étude de potentiel sur l'ensemble des sites recensés afin de procéder dans un second temps, à l'élaboration de cahiers des charges mutualisés et au lancement de travaux. La Commune de Vorey a fait remonter les toitures des deux écoles, de la Mairie, du stade de foot, du boulodrome, des gîtes, de l'ex CIV, de la gare, du local de la chasse, de l'Embarcadère, du centre de loisirs, de la crèche, de la maison de santé, des 41 gîtes et salles de restaurant et d'activités du village de vacances.

## **ANIMATIONS et ASSOCIATIONS :**

**Médiathèque** : Point Relais Jeux : Martine Mansuy, Conseillère municipale, présente le service de prêt de jeux mis en place à la médiathèque depuis janvier 2020. L'objectif est de diversifier l'offre de la médiathèque et d'attirer de nouveaux usagers. Les structures comme la crèche, l'EHPAD Marie Goy et les écoles ont profité des 140 jeux mis à disposition par Lud'Agglo à la médiathèque, et une convention avec la CAPEV est nécessaire pour faire perdurer ce service. Les membres du conseil approuvent la signature de cette convention à l'unanimité.

**Illiwap** : Convention avec les associations ; Madame la Maire rappelle que la Commune a acheté l'outil de communication Illiwap produit par la société Diagram Informatique, qui permet de diffuser des informations, des vigilances ou des alertes directement à la population. Près de 700 Voreysiens se sont inscrits. En raison du nombre grandissant de demandes, Janick Colibert propose de signer une convention de mise à disposition de sous-station illiwap avec les associations qui le souhaitent, leur permettant de diffuser directement les événements, les informations en lien avec l'association à la population de Vorey. Suite aux remarques de Gilles Collange, le projet est amendé en séance et approuvé à l'unanimité.

**Cinévasion** : Cotisation 2021 ; Le Conseil municipal décide, à l'unanimité (Gilles Collange ne prenant pas part au vote), de cotiser à hauteur de 899 € pour l'année 2021 à Cinévasion.

Gilles Collange explique que Cinévasion à Vorey est le 5<sup>ème</sup> en terme de fréquentation sur la vingtaine de communes adhérentes. Le montant de la cotisation est calculé en fonction du nombre du public.

Actuellement des réflexions très techniques sur l'achat de matériel de projection sont à l'étude.

Martine Mansuy informe qu'à l'**Embarcadère**, **la saison culturelle** démarrera le 25 Septembre 2021. La plaquette sera diffusée.

**Marchés** : Pas besoin de Pass sanitaire mais le port du masque est toujours obligatoire.

**Pass sanitaire** : obligatoire à compter du 9 Août 2021 dans les restaurants, les bars et pour le côté buvette snack des animations des associations.

Cécile Gallien informe que **Monsieur Palisser a créé aux Terrasses un jardin** qu'il a constitué par des plantes endémiques. Merci à lui. Ce jardin est ouvert à tous